

Plan de protection de Pro Senectute Arc Jurassien

27 mai 2021

Ce plan de protection entre en vigueur dès le lundi 31 mai 2021.

Ce plan de protection a pour but de protéger les participants, bénévoles et moniteurs des activités de Pro Senectute Arc Jurassien. Nous vous demandons d'appliquer scrupuleusement nos recommandations.

Pro Senectute propose des activités pour les seniors de la région dans le but d'entretenir leur santé.

Mesures de protection

Les participants sont libres de choisir de reprendre ou non en fonction de leurs inquiétudes par rapport à la crise sanitaire.

Pour les activités en extérieur, il est nécessaire de respecter les mesures de protection suivantes :

- **L'activité doit réunir un maximum de 50 personnes (moniteurs et participants).**
- **Étant donné que les coordonnées de tous les participants sont en possession de Pro Senectute via l'encaissement et la liste de présences y relative, l'activité est autorisée sans masque ni distance.**
- **Les contacts physiques sont interdits.**

Pour les cours en intérieur, il est nécessaire de respecter les mesures de protection suivantes :

- **L'activité doit réunir un maximum de 50 personnes (moniteurs et participants), mais chaque personne doit disposer de 10m². Le nombre de participants est donc dépendant de la taille de la salle.**
- **Le port du masque et le respect des distances sont obligatoires durant l'intégralité des cours.**
- **Les contacts physiques sont interdits.**

Les participants veillent à respecter les mesures d'hygiène. Ils emportent leur matériel personnel (gel hydro-alcoolique et masque) avec eux. Les contacts physiques ne sont pas autorisés. Le matériel utilisé ne doit pas être échangé entre les participants et ce dernier doit être désinfecté avant et après utilisation (privilégier le matériel personnel).

Nous recommandons à tous les acteurs de nos activités sportives de régulièrement se tester à l'aide des autotests distribués gratuitement en pharmacie.

Les moniteurs doivent se munir d'un flacon de solution hydro-alcoolique. Ils ont la possibilité de venir le remplir à l'un des bureaux de Pro Senectute Arc Jurassien. Les moniteurs peuvent venir chercher des masques à ces mêmes bureaux. Les participants doivent prévoir leurs propres sets de solution hydro-alcoolique ainsi que des masques.

En cas d'urgence médicale vitale, appeler immédiatement le 144. Si des manœuvres de réanimation doivent être entreprises, mettre un masque de protection respiratoire et ne réaliser que le massage cardiaque. La ventilation ne doit pas être réalisée par des non professionnels.

Les personnes vulnérables doivent s'abstenir de participer (se référer aux directives de l'OFSP). Nous comptons sur la responsabilité de chacun.

Les personnes présentant des symptômes de la maladie ne sont pas autorisées à prendre part à l'activité, cela vaut pour les moniteurs et pour les participants. Ils restent à la maison et suivent les consignes édictées par l'Office fédéral de la santé publique. (Les symptômes : toux / maux de gorge / insuffisance respiratoire / fièvre ou sensation de fièvre / douleurs musculaires / rhume / symptômes gastro-intestinaux / perte soudaine de l'odorat et/ou du goût). À noter qu'une personne qui n'a plus de symptômes depuis au moins 48 heures n'est très probablement plus contagieuse, pour autant que 10 jours au moins se soient écoulés depuis les premiers symptômes.

Si les participants ne respectent pas les règles, **le moniteur doit refuser leur participation. En cas de problème, le moniteur est prié d'en informer son responsable.**

Nous comptons sur la responsabilité et la sincérité de chacun. Merci de votre compréhension.

La Chaux-de-Fonds, Delémont, Neuchâtel, Tavannes, le 27 mai 2021

Pro Senectute Arc jurassien

P. O.



Directeur
François Dubois